

*Paris, le 3 juin 2021*

***La présidente***

Références à rappeler : 20-246 / 21-DCC-71

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par SARP lors de la prise de contrôle exclusif de Suez RV Osis, autorisée le 28 avril 2021 par décision n° 21-DCC-71, vous avez fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par SARP de ses engagements. Il s'agit des mandataires :

- cabinet SORGEM Evaluation, représenté par M. Nussenbaum et Mme Feauveaux. ;
- cabinet Advolis, représenté par M. Dumonteil ;
- André Marie et Jean Dulac.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 12 mai 2021.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence